

COMPTE RENDU DE LA 32^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} Mars 2005

Le 1^{er} Mars 2005 sur convocation régulière du Maire en date du 23 février 2005, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

M. CONTEJEAN	pouvoir à Mme VILLECOURT
Mme COUR	pouvoir à M. SUBILOTTE
Mme PEREIRA	pouvoir à M. TROSSAT
Mme RECEVEUR-MARCHAL	pouvoir à Mme DE MELO
Melle ZIANE	pouvoir à M. SOMMER
M. JUIF	pouvoir à M. CUGNEZ

Absent : Mme QUAIN

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame DE MELO est désignée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances du 23 novembre 2004 et 7 janvier 2005

Monsieur LIRIA :

- Fait remarquer que son intervention soulignant la surcharge de l'ordre du jour du 23.11.04 n'apparaît pas dans le compte rendu.

L'assemblée adopte le compte rendu du 23.11 par 26 voix pour et 2 abstentions et celui du 7 janvier 2005 à l'unanimité.

I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire :

- rappelle que conformément à la loi du 6 février 1991, un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce débat ne donne pas lieu à délibération ni à un vote.

En 2005, certaines dotations de l'Etat sont réformées. C'est ainsi que la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui représente plus de 30 % des recettes d'investissement, sera attribuée sous forme d'une seule dotation forfaitaire. Celle-ci sera composée de 4 parts : une dotation de base « population » destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population, une dotation proportionnelle à la superficie, une dotation de garantie et une dotation de compensation salaires de la taxe professionnelle.

.../...

Au niveau de l'Etat, la masse globale de la DGF évoluera de 3,29 %. Toutefois, pour la commune, sa progression ne sera que de 1 %.

La dotation nationale de péréquation se substituera au fonds national de péréquation et sera calculée en fonction du potentiel financier.

Le Gouvernement s'est engagé à faire évoluer d'une manière conséquente sur 5 ans, la dotation de solidarité urbaine. Cependant, le montant exact de l'évolution de cette dotation pour l'année 2005 n'est pas connu à ce jour. Concernant la DSU, elle s'élève autour de 110 000 € pour l'année, une augmentation significative est annoncée mais l'échelonnement sur ces cinq ans n'est pas connu.

- note que la DSU (dotation de solidarité urbaine) n'ait perçu par les collectivités qu'à la seule condition que celles-ci aient plus de 5 000 habitants.

En matière fiscale, la loi de finances votée par le Parlement a prévu une actualisation des bases d'imposition de 1,8 %. Il ne sera proposé aucun accroissement des taux des trois taxes directes locales.

Cette stabilité fiscale nécessite une grande rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des frais de personnel. Lorsque les budgets sont extrêmement serrés, les marges de manœuvre sont faibles. La masse salariale représente 50 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation de 2 % à effectif égal est due simplement aux promotions obligatoires, ancienneté. Les départs qui ont lieu ne sont pas compensés par des embauches nettes, ce sont des embauches d'emplois jeune pour lesquels nous percevons des subventions de l'Etat. La masse salariale évolue très peu mais d'une manière générale le nombre de personnes au travail est en constante diminution depuis plusieurs années, ce qui n'est pas sans poser de problèmes dans les services, au vu des nombreux chantiers sur la commune.

L'endettement de la ville continue de s'amoinrir (- 19,64 % entre 2001 et 2005). La dette par habitant est de 235 € alors qu'au niveau national elle est d'environ 829 €.

L'entretien général de notre patrimoine, notamment immobilier (réfection du foyer du Giboulon, de la grande salle du CMS, mise aux normes électriques dans divers bâtiments) est poursuivi.

Les mesures sociales favorisant la lutte contre l'exclusion et les aides en direction de la jeunesse et des familles par l'intermédiaire des associations TRAME et AOE, mais aussi du CCAS, seront toujours aussi soutenues. C'est ainsi que l'action du CCAS sera renforcée, en donnant plus de volume à son budget et en créant un poste d'assistant socio éducatif. Cet agent sera chargé de l'instruction et du suivi des dossiers RMI. Le conseil général attribuera une subvention pour ce poste au CCAS.

Les principales manifestations contribuant à l'attractivité de la commune seront maintenues et encouragées, notamment la fête du pain qui se déroulera les 12 et 13 mars prochain.

En investissement, sera poursuivi le programme de réfection de voiries du Giboulon et procédé à la réalisation de celui des routes du secteur des Grands Bois. Ce dernier programme évalué à 542 000 € s'effectuera en deux tranches : la première pour un montant d'environ 400 000 € (y compris le chemin des Lys, l'accès au point de recyclage de la salle polyvalente et la sécurisation du carrefour avenue des acacias/avenue des mélèzes), la seconde phase de déroulera début 2006.

Eu égard à l'importance de ce projet qui s'inscrit dans le temps, un financement complémentaire à la DGE (112 500 €) sera assuré avec un emprunt. Une rencontre aura lieu avec le Sous-Préfet pour faire le point des projets.

Certaines voies seront sécurisées avec la pose de coussins berlinois (rue Curie, rue de la Libération, rue de Nommay, rue de Sochaux). Sur ce secteur, il faudra collaborer avec la commune de Vieux-Charmont concernant certains projets.

Enfin les travaux d'extension du centre médico social (local familles-local jeunes) ainsi que la réalisation de la maison-musée de l'enfant, seront terminés dès ce printemps.

En matière d'urbanisme, le vallon des Jonchets verra l'implantation de nouvelles maisons (260 logements), ainsi qu'une centaine de logements individuels ou collectifs. La SAFC réalisera l'aménagement de l'îlot Pergaud (50 logements). IDEHA débutera son programme (17 logements) le Clos des Pins, il en sera de même avec Habitat 25 (35 logements pour l'îlot Flandres).

Enfin, dès que les montants des différentes dotations de l'Etat seront communiqués, le projet de budget primitif 2005 sera soumis à l'examen des différentes commissions.

Arrivée de Monsieur MANSOUR à 20 h.

Monsieur GRILLON :

- présente les orientations budgétaires de l'opposition :

« les orientations budgétaires sont pour notre groupe, la déclinaison du programme de la mandature qui est lui-même le contrat passé avec les électeurs. Donc les orientations sont celles de presque la moitié des Charmontais. Nous resterons toujours constants dans nos orientations qui, pour mémoire, sont :

- l'adéquation recettes/dépenses, impliquant donc de la rigueur dans nos dépenses de fonctionnement.
- la répartition équitable du service rendu à la population
- le développement économique de la commune
- la préservation du bien communal par un programme d'entretien du patrimoine.
- baisser les impôts tels que taxes d'habitation et foncière.

Votre démonstration sur le désendettement de la commune est la preuve que cette réduction de pression fiscale est possible.

Nous espérons que vous n'en profiterez pas pour ré-endetter la commune en contractant de nouveaux emprunts.

Par ailleurs, la réduction fiscale consentie aux contribuables Charmontais leur permettrait de supporter l'importante augmentation d'impôt décidée par le conseil régional soit 25 %.

Certes, cette augmentation a été décidée pour faire face à des transferts de charge du Gouvernement vers la Région. Mais nous sommes tous surpris de constater que lorsque le contribuable fait des efforts pour assurer ce financement, les dirigeants de la Région, dont vous faites partie, décident d'augmenter de façon honteuse leurs indemnités. La solidarité c'est aussi de se serrer les coudes lorsque des difficultés financières sont présentes.

.../...

L'actualité de la semaine dernière démontre que lorsqu'on manque de cohérence (cf. affaire Gaymard), l'opinion publique désavoue les politiques.

En conclusion et dans l'intérêt des Charmontais, avec un tel désendettement, la réduction fiscale s'impose. »

Monsieur le Maire :

- constate ne pas voir la ligne de rupture entre la majorité et l'opposition en ce qui concerne les principaux objectifs : entretien du patrimoine, développement économique, urbanisme.
- D'autre part, le sérieux de la politique menée par la majorité, emporte le soutien de l'ensemble des partenaires. Habitat 25, SAFC, IDEHA (UFC) investissent sur la commune. La CAPM va se rendre acquéreur d'un terrain au Charmontet et réalisera dans les prochains mois l'aménagement de la zone humide aux Jonchets.
- En ce qui concerne l'endettement, la ville m'a été confiée avec un taux d'endettement plus que raisonnable et il n'est pas question de la rendre avec un endettement supérieur. Cependant, ne pas vouloir réaliser aujourd'hui les voiries des Grands Bois sans emprunter serait une bêtise, eu égard les taux étonnamment bas en ce moment (3,7 % hors assurance
- Au niveau des impôts régionaux, 25 % d'augmentation peut être considéré comme une hausse importante, toutefois l'assemblée actuelle doit bien assumer les décisions prises par l'ancienne majorité ainsi que les programmes de travaux engagés. La pression fiscale régionale c'est 8 % de la fiscalité. Lorsque les impôts augmentent ce n'est pas 25 % sur les impôts, mais 25 % sur les 8 % de la part régionale.
- Précise que les indemnités des élus de la Région n'ont pas été augmentées, hormis celle du Président.

Monsieur GRILLON :

- est choqué que le président se soit octroyé une augmentation, et que Monsieur le Maire ne lui ait pas rappeler la solidarité.

Monsieur PERNIN :

- précise que dans l'augmentation des impôts, est incluse la gratuité des manuels scolaires.

Monsieur GRILLON :

- Remarque que si les partenaires sont intéressés pour investir sur la commune, soit pour implanter une zone commerciale, soit des immeubles, c'est parce que Grand-Charmont est la seule commune dans l'agglomération à posséder du foncier disponible.
- Précise que l'opposition aurait l'intention de rendre la ville plus attractive, et n'a pas dit que la gestion était mal saine ni très endettée.

.../...

Monsieur PERNIN :

- Souligne l'attractivité de la commune. En effet, 220 demandes d'achats de terrain ont été enregistrées pour les 55 parcelles au Jonchet. Aujourd'hui, les personnes habitant Grand-Charmont sont contentes d'y résider, les prestations d'animation, sociales, d'accompagnement ou la qualité de vie, sont plus élevées à Grand-Charmont que dans le pays de Montbéliard. La baisse d'impôt proposée par l'opposition ne serait que symbolique.

Monsieur GRILLON :

- estime que les personnes viennent à Grand-Charmont pour rester au cœur de l'agglomération, réduire leur frais de transport et par conséquent investir l'argent dans l'achat d'un terrain. D'autre part, les communes de Sochaux, Exincourt, Montbéliard, n'ont plus de disponibilité foncière.

II – Renouvellement ligne de trésorerieMonsieur PERNIN :

- rappelle que par délibération en date du 24 avril 2003, l'assemblée avait adopté le principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne de Franche Comté à hauteur de 400 000 €. Cette ligne de trésorerie peut être utilisée, si besoin est, notamment, en l'attente des versements des subventions destinées au financement des programmes de travaux d'investissement.
- propose de bien vouloir autoriser le Maire à reconduire cette procédure.

Vote : 21 pour
7 abstentions

III – Tarifs des locations de sallesMonsieur PERNIN :

- propose de bien vouloir actualiser comme suit les tarifs de location des différentes salles communales qui avaient été établis le 1^{er} juillet 2001. Les montants sont en progression de 15 % pour les équipements de la salle polyvalente, eu égard à la mise en place d'un limiteur acoustique (coût environ 5 000 €). Les autres tarifs sont en évolution de 5 %.

L'ensemble de ces dispositions pourront s'appliquer à compter du 1^{er} avril 2005.

SALLE POLYVALENTERappel tarifs 2001**Proposition 2005**Grande salle – hall

- société extérieure lucratif	899	1 034
- société locale lucratif	156	180
- société extérieure non lucratif	720	828
- société locale non lucratif	gratuit	-
- particulier extérieur lucratif	986	1 134
- particulier local lucratif	554	637

- particulier extérieur non lucratif	717	825
- particulier local non lucratif	306	352

Hall

- société extérieure lucratif	450	518
- société locale lucratif	62	71
- société extérieure non lucratif	323	372
- société locale non lucratif	gratuit	-
- particulier extérieur lucratif	450	518
- particulier local lucratif	268	308
- particulier extérieur non lucratif	361	415
- particulier local non lucratif	105	121
- apéritif personnes extérieures	91	105

SALLE DU CLSH

Pour particuliers locaux :

- une salle restauration et cuisine	105	110
- deux salles + cuisine	147	155

Pour particuliers hors commune

- une salle restauration et cuisine	450	473
- salle polyvalente	450	473
- deux salles + cuisine	575	604

Pour société locale à but lucratif

- une salle et cuisine	62	65
- deux salles et cuisine	105	110

Pour société à but non lucratif

gratuit		-
---------	--	---

Pour société hors commune non lucratif

- une salle restauration et cuisine	575	604
- deux salles et cuisine	756	794

Pour apéritifs particuliers hors commune

91	96
----	-----------

BATIMENTS DU FORT-LACHAUX

- local	62	65
- extérieur	140	147

SUPPLEMENT CHAUFFAGE (du 1^{er} octobre au 31 mars)

- CLSH	31	33
- salle polyvalente	15	16

DEPASSEMENT HORAIRE FERMETURE SALLE POLYVALENTE

- 91 € de l'heure par quart d'heure indivisible	96
---	-----------

.../...

Monsieur GRILLON :

- demande si cette proposition a été débattue en commission.

Monsieur le Maire :

- répond par la négative, cette question touchant au budget, il n'était pas possible d'attendre fin mars pour prendre la décision, d'autant plus qu'une grande partie des locations ont été faites.

Monsieur GRILLON :

- souhaite connaître la date d'acquisition du limiteur acoustique et si ce dernier a incité la majorité à augmenter les tarifs.

Monsieur le Maire :

- estime qu'il est juste d'amortir cet investissement sur les utilisateurs de la salle.

Monsieur CUGNEZ :

- demande des précisions sur cet équipement.

Monsieur le Maire :

- informe que le son s'arrête à partir d'un certain niveau. Après trois coupures, le son s'arrête automatiquement.

Monsieur GRILLON :

- souligne que dans un souci d'équité pour la commune, l'opposition accepte de voter pour ce projet mais demande que la prochaine fois cette augmentation soit soumise en commission.

Monsieur PERNIN :

- suggère une augmentation régulière des tarifs.

Vote : 27 pour
1 abstention.

IV – Garantie d'empruntMonsieur PERNIN :

- soumet à l'examen de l'assemblée les garanties d'emprunt ci-après :

1) Emprunts de la SAFC

- a) la construction de 13 logements individuels PLUS au Vallon des Jonchets par la SAFC et dont le coût est estimé à 1 559 782 €, nécessite la réalisation de deux emprunts par l'organisme logeur auprès de la caisse des dépôts et consignations. Les conditions de ces emprunts sont les suivantes :

- prêt PLUS de 1 068 617 €
taux : 3,40 %
durée : 35 ans
préfinancement : 12 mois
différé d'amortissement : 0 an
progressivité des annuités : 0 %
révisabilité des taux d'intérêt et de progression en fonction de l'évolution du taux du livret A.

- prêt PLUS foncier de 115 821 €
taux : 3,40 %
durée de remboursement : 50 ans
durée de préfinancement : 12 mois
différé d'amortissement : 0 an
progressivité des annuités : 0 %
révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution des taux du livret A.

Ces prêts sont cautionnés à hauteur de 70 % par le Conseil Général. Il conviendrait que la commune prenne en compte la quote-part (30 %) des emprunts à garantir soit 320 585,20 € et 34 746,30 €.

- b) La construction de 20 logements collectifs PLUS au vallon des Jonchets par la SAFC, et dont le coût est estimé à 1 508 766 € nécessite la réalisation de deux emprunts par l'organisme logeur, auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Les conditions de ces emprunts sont les suivantes :

- prêt PLUS de 1 027 839 €
taux : 3,40 %
durée de remboursement : 35 ans
durée de préfinancement : 12 mois
différé d'amortissement : 0 an
progressivité des annuités : 0 %

révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A.

- Prêt PLUS foncier de 135 456 €
Taux : 3,40 %
durée de remboursement : 50 ans
durée de préfinancement : 12 mois
différé d'amortissement : 0 an
progressivité des annuités : 0 %
révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A.

Ces prêts sont cautionnés par le Conseil Général à hauteur de 70 %. Il conviendrait que la commune prenne en compte la quote-part (30 %) des emprunts à garantir soit 308 351,70 € et 40 636,80 €.

2) Emprunts d'IDEHA

L'organisme logeur IDEHA va réaliser une opération de construction de 17 logements collectifs rue de Flandres : Le clos des Pins. Le coût de ces travaux s'élève à 2 003 628 € et nécessite la réalisation de deux emprunts par l'organisme auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Les conditions de ces emprunts sont les suivantes :

- prêt PLUS de 1 258 000 €
taux : 3,45 %
durée de remboursement : 35 ans
taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.
- prêt PLUS de 258 000 €
taux : 3,45 %
durée de remboursement : 50 ans
taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le premier prêt est cautionné à hauteur de 70 % par le conseil général. Il conviendrait que la commune prenne en compte la quote-part (30 % pour le 1^{er} prêt et 100 % pour le 2^{ème} prêt) des emprunts à garantir, soit 377 400 € et 258 000 €.

- demande de bien vouloir approuver ces diverses garanties d'emprunt réalisés par la SAFC et IDEHA.

Vote : 25 pour
1 contre
2 abstentions

V – Programmation contrat de ville 2005

Madame VILLECOURT :

- soumet à l'examen de l'assemblée la programmation des actions contrat de ville 2005.

Ces actions sont menées par TRAME, l'AOE ou dans le cadre intercommunal. Elles concernent notamment :

- l'insertion sociale et la médiation familiale
- l'emploi, la formation et l'insertion
- la prévention sécurité
- l'éducation et la jeunesse
- la mission d'œuvre urbaine et sociale

D'autre part sont incluses dans ce programme toutes les actions concernant l'habitat, le peuplement, la gestion et services de proximité, qui sont inscrites dans le dossier ANRU.

.../...

- informe que Trame s'occupe de l'insertion sociale et la médiation familiale, de l'emploi, la formation et l'insertion ainsi que de la prévention sécurité. L'AOE a en charge l'éducation et la jeunesse. Les actions sociales s'orientent selon quatre type d'axes.

Le second volet géré par l'AOE et relatif au CEL concerne tous les enfants de 3 à 16 ans. Il est réalisé grâce au partenariat de l'AOE, des écoles, de la CAF et Trame.

Madame GUICHON :

- demande si l'action coup de pouce est réservée à 5 enfants pour une année.

Madame VILLECOURT :

- confirme que cette action est expérimentale pour cette année. Le coût des différentes actions contrat de ville s'élève à 635 000 €. La participation des différents partenaires est la suivante : ville 34,3 %, CAPM 25 %, CAF 10 %, usagers moins de 10 %, Etat 20 %.

Monsieur le Maire :

- souligne que le dossier ANRU, relatif au renouvellement urbain a pour but d'inscrire le quartier des Fougères dans un projet urbain. Il s'agit d'intégrer ce quartier à travers un certain nombre d'objectifs. Le début du processus se concrétise par la création de 100 logements locatifs. Sur le secteur Boudard, après la démolition des tours voire la démolition ou l'intégration de l'école dans un nouveau projet, ce secteur pourrait être dévolu à l'accession à la propriété pour diversifier l'offre de logement sur le quartier. Par ailleurs, au-delà du logement il est important de maintenir une offre de service de proximité, éducative et culturelle, c'est ce qui est réalisé avec l'extension du CMS, la nouvelle maison de l'enfant, et l'extension de la nouvelle maternelle Curie. Enfin au-delà du quartier des Fougères des logements sociaux seront réalisés et permettront d'accueillir des habitants des Fougères. Le second principe de renouvellement urbain, s'apprécie au niveau de la participation des habitants. Lors des réunions avec le comité de suivi du GPV, cela a permis de définir les premières actions à conduire. Ce comité s'est réuni récemment pour faire le point sur l'ensemble des dossiers en cours. Le processus de consultation va redémarrer avec une discussion sur différents projets et notamment le réaménagement de la coulée verte en bas du centre médico social. Tout le secteur de l'îlot Boudard fera l'objet d'une consultation ultérieure. La difficulté dans cet exercice est qu'entre le moment de la consultation, de l'élaboration et de la décision, c'est très long.
- Enumère les principales actions reconduites en 2005 : démolition des tours ALTM, construction de l'îlot Flandres, sécurisation des bâtiments secteur Bretagne, résidentialisation bâtiment rue de Picardie en face de la maison de l'enfant, aménagement d'espaces extérieurs îlot Pergaud, aménagement espaces publics, aménagement rue de Normandie, liaison piétonne Nord Sud entre maison de l'enfant et école. Ces opérations sont programmées pour 2005 mais sans garantie de réalisation en 2005.

Madame VILLECOURT :

- rappelle que la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) est une action inscrite dans le cadre de la procédure du contrat de ville 2000-2006. Sur Grand-Charmont, étant donné qu'il existe deux sites prioritaires : Fougères et Giboulon, la ville est engagée dans cette procédure par le biais d'une convention territoriale.

- rappelle la mission du chef de projet : programmation annuelle des actions du contrat ville, un projet de réhabilitation, de politique de peuplement, des actions de gestion urbaine, assistance à l'élaboration de projets de développement de services à la population, il travaille également sur conseil et assistance à l'élaboration de projets de développement urbain des quartiers (GPV, dossier ANRU).

Madame GUICHON :

- demande si au niveau de la MOUS, plusieurs communes de la CAPM y adhèrent.

Madame VILLECOURT :

- précise qu'il n'y a pas d'adhésion, les villes sont choisies en fonction des sites prioritaires et c'est la CAPM qui prend en charge financièrement la MOUS.

Vote : unanimité.

VI – Avenants marchés de travaux extension du CMS

Monsieur REBOURCET :

- soumet à l'examen de l'assemblée les propositions d'avenants pour travaux supplémentaires ou programme d'extension du CMS (local jeunes et local familles). Ces travaux ont été demandés par la ville pour amélioration ou sollicités par la SOCOTEC pour raison de sécurité.

- Lot n°01 : Maçonnerie - gros œuvre

Montant du marché : 59 657 € HT

Entreprise CAMPENON Bernard

Montant de la proposition d'avenant : 3 969 € HT

Motif : dévoiement de canalisations d'assainissement et modification de regards d'assainissement dans l'emprise du chantier

- Lot n°03 : Couverture zinguerie

Montant du marché : 5 790,10 € HT

Entreprise HARDY

Montant de la proposition d'avenant : 324,47 € HT

Motif : réparation du chéneau de la salle René ROUILLIER au droit de l'extension à la demande du maître d'ouvrage

- Lot n°04 : Menuiserie Alu

Montant du marché : 11 956,60 € HT

Entreprise ANTONIETTI

Montant de la proposition d'avenant : 195,20 € HT

Motif : repose d'une fenêtre (récupérée dans le hall) à la hauteur du puit de jour afin d'améliorer l'éclairage du hall, à la demande du maître d'ouvrage.

.../...

- Lot n°05 : Menuiseries bois intérieures

Montant du marché : 7 264,80 € HT

Entreprise HAAS

Montant de la proposition d'avenant : 2 250,00 € HT

Motif : remplacement par des portes coupe-feu des portes des locaux non affectés par les travaux, mais desservis par le hall sur prescription du bureau de contrôle SOCOTEC

- Lot n°07 : Electricité

Montant du marché : 13 847,26 € HT

Entreprise DEMUTELEC

Montant de la proposition d'avenant : 1 278,99 € HT

Motif : exécution de prescriptions SOCOTEC pour mise en conformité électrique en ERP de 4^{ème} catégorie et ajout de quelques prises de courant complémentaires à la demande du maître d'ouvrage

- Lot n°08 : Chauffage

Montant du marché : 5 449,00 € HT

Entreprise RAICHON

Montant de la proposition d'avenant : 833,00 € HT

Motif : adjonction d'un radiateur complémentaire dans le hall à la demande du maître d'ouvrage.

- Lot n°09 : Plomberie sanitaire

Montant du marché : 4 551,00 € HT

Entreprise RAICHON

Montant de la proposition d'avenant : 665,00 € HT

Motif : remplacement de canalisations de distribution d'eau en acier galvanisé fortement corrodées dans la sous-station.

- Lot n°11 : Revêtement de sols collés

Montant du marché : 2 034,20 € HT

Entreprise Modern'sol

Montant de la proposition d'avenant : 160 €

Motif : ragréage et pose d'un revêtement de sol souple sur l'ancien carrelage, dans le bloc sanitaire modifié pour la mise aux normes WC handicapés.

- Lot n°13 : faux plafond

Montant du marché : 2 252,50 € HT

Entreprise SPCP

Montant de la proposition d'avenant : 396,95 € HT

Motif : fourniture et pose d'une laine de verre de 100 mm en complément d'isolation sur le faux plafond afin d'éviter d'avoir à chauffer inutilement le plénum, à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 10 072,61 € HT soit 6,31 % du montant initial des travaux qui passe de 159 407,65 € HT à 169 480,26 € HT (202 698,39 € TTC).

.../...

- rappelle que ce programme a bénéficié de 147 340 € de subventions.

Vote : 21 pour
7 abstentions

VII – Réfection rue des Grands Bois : appel d'offres

Monsieur REBOURCET :

- informe que le montant estimé des travaux de voirie à réaliser cette année s'élèvera à 450 000 € et porteront essentiellement sur le quartier des Fougères. En effet, l'ancien lotissement des Grands bois, conçu lors des années 1970, n'a bénéficié d'aucune réfection significative depuis sa construction. Dès le départ, ce lotissement a créé quelques soucis, des malfaçons ont été constatées à l'époque lors de la réception des travaux et il a fallu attendre de très nombreuses années avant d'avoir quelques petites améliorations qui étaient loin de répondre aux problèmes posés au départ, c'est-à-dire des problèmes d'assainissement, et de flaques stagnantes sur certaines rues qui se résorbaient difficilement. Aujourd'hui, chaussées et trottoirs présentent un revêtement enrobé très dégradé et de nombreuses bordures fissurées ou épauprées doivent être remplacées. Par ailleurs, les profils relativement plats de certaines rues provoquent des flaques qui devront être résorbées par la correction des profils et par l'adjonction de nouvelles grilles de captation des eaux pluviales.

D'autre part, l'accès au point de recyclage de l'Avenue des Acacias, actuellement en tout venant, doit être revêtu et le parking de la Salle Polyvalente a besoin d'une réfection de surface gravillonnée.

Enfin la sécurisation du carrefour Avenue des Acacias-Avenue des Mélèzes, par la construction d'îlots séparateurs, est intégrée au présent projet.

Le Chemin des Lys, ancien chemin rural ayant fait l'objet par le passé d'une urbanisation diffuse et linéaire est devenu la voie de desserte de la ZAC pavillonnaire des Jonchets qui compte aujourd'hui 55 logements nouveaux. Ayant supporté pendant 4 ans, le trafic du chantier de la ZAC, cette voirie est aujourd'hui déformée et dégradée. La nécessité d'assurer la sécurité des usagers fait apparaître le besoin d'apaiser la vitesse en réduisant la largeur de la chaussée et en élargissant sensiblement le trottoir côté ZAC des Jonchets. Le profil relativement plat de la rue devra être corrigé et l'assainissement pluvial conforté.

Il conviendrait de procéder à un appel d'offres global portant sur la totalité des travaux (en un seul lot). Cependant, le marché serait scindé en deux tranches fonctionnelles pour des raisons budgétaires :

- *Une tranche ferme 2005* d'un montant estimé de 334 139,40 € portant sur le Chemin des Lys et sur les rues les plus dégradées et (ou) les plus passantes des Grands Bois, à savoir : Allée du Bois Joli, Impasse de la Pierre du Chasseur, Allée des Pins, Avenue des Mélèzes (partie haute), Allée des Marronniers, Avenue des Grands Bois du 2 au 28, Impasse des Grands Bois, Avenue des Acacias du 23 au 37 et accès au point de recyclage.

La sécurisation du carrefour Acacias-Mélèzes est également intégrée à cette tranche.

- *Une tranche conditionnelle 2006* portant sur le reste des rues, à savoir l'Allée des Tilleuls, l'Allée des Charmilles, l'Impasse de la Clairière, l'Impasse des Acacias, et le parking de la Salle Polyvalente, d'un montant estimé de 115 912,15 € HT.

.../...

Le montant total de l'opération est estimé à 450 051,55 € HT et serait financé comme suit :

Etat, au titre de la DGE 2005 : 25 % du montant HT des travaux
soit 112 512,89 €

Commune de Grand-Charmont, hors la TVA : 337 538,66 €

Total H.T	:	450 051,55 €
T.V.A	:	<u>88 210,10 €</u>
TOTAL TTC	:	538 261,65 €

L'échéancier de réalisation pourrait être le suivant :

- * tranche fonctionnelle 2005 : Septembre à Novembre 2005
- * tranche fonctionnelle et conditionnelle 2006 : Avril à Juin 2006

- propose :

- * d'adopter la présente opération
- * d'approuver les modalités de financement et de réalisation en deux tranches
- * de solliciter de l'Etat l'attribution de cette subvention au titre de la DGE 2005
- * d'engager la commune à assurer le solde du financement en inscrivant les crédits nécessaires au budget de la commune
- * d'autoriser le Maire à procéder à l'appel d'offres

Monsieur LIRIA :

- demande que les propos de Monsieur REBOURCET soit reporté intégralement dans le compte rendu.

Vote : unanimité.

VIII – Personnel : fermetures et ouvertures de postes

Monsieur PERNIN :

- propose de modifier comme suit le tableau du personnel, eu égard aux différents avancements de grades statutaires :

- * fermetures de postes : 1 agent administratif
1 agent technique qualifié
1 agent technique
1 agent d'entretien à temps non complet
1 ATSEM 2^{ème} classe
- * ouverture de postes : 1 agent administratif qualifié
1 agent technique en chef
1 agent technique principal
1 agent d'entretien qualifié à temps non complet
1 ATSEM 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2005.

Monsieur GRILLON :

- demande si le Maire a contacté ses homologues de la CAPM qui ont une opposition représentée au CTP.

Monsieur le Maire :

- répond par la négative

Monsieur CUGNEZ :

- souligne donc que le Maire n'est pas d'accord pour qu'une personne de l'opposition soit représentée au CTP.

Monsieur le Maire :

- précise que l'opposition vote contre le budget de la commune. Le personnel représentant 50 % des dépenses de fonctionnement, l'opposition ne peut donc pas exercer des responsabilités au CTP.

Madame GUICHON :

- demande comment l'opposition peut voter quelque chose qu'elle ne maîtrise pas.

Vote : 21 pour

7 ne participent pas au vote.

IX – Dénomination des rues (vallon des Jonchets, Flandres)

Monsieur REBOURCET :

- propose de dénommer ainsi qu'il suit les différentes voies du Vallon des Jonchets et de l'îlot Flandres :
 - Vallon des Jonchets :
 - . chemin du ruisseau
 - . allée des petits goûts
 - . allée des Prelots
 - . allée des Roselières
 - . allée des Chezeaux
 - Ilot Flandres
 - . impasse du Hainaut (impasse situé à l'extrémité de l'îlot, le long des garages).

Monsieur PAINCHAUD :

- demande la signification de Petits goûts, Prelots, Roselières et Chezeaux

Monsieur le Maire :

- précise le sens de ces dénominations de rues :
 - Petits goûts : petites sources
 - Prelots : petits prés,
 - Roselières : roseaux,
 - Chezeaux : bâtiment agricole annexe à une ferme.

Monsieur CUGNEZ :

- demande dans quelle commission, ces dénominations ont été évoquées et décidées.

Monsieur REBOURCET :

- informe que la décision a été prise en municipalité, le choix a été fait de respecter les noms de lieux.

Monsieur CUGNEZ :

- remarque que cette discussion aurait pu avoir lieu en commission urbanisme

Monsieur REBOURCET :

- précise que pour le secteur des Fougères, quartier Flandres, il a été décidé de conserver le caractère régional par rapport à l'implantation.

Vote : 21 pour
7 abstentions

X – Informations diversesMonsieur PERNIN :

- informe du résultat de la consultation des fournisseurs en procédure adaptée pour l'achat d'équipement pour la nouvelle maison/musée de l'enfant. Au terme de la procédure et après négociation, les fournisseurs suivants ont été retenus :

CAMIF Collectivités à BRON (69676)

Lot 01 électroménager ;	montant 1 535,66 € TTC
Lot 03 audiovisuel ;	montant 2 841,96 € TTC
Lot 06 équipement bureau/accueil ;	montant 4 483,28 € TTC
Lot 07 mobilier enfant ;	montant 11 816,81 € TTC
Lot 08 (partiel) mobilier matériel Pour l'atelier de sculpture/peinture ;	montant 1 163,44 € TTC

MB Aménagement à Besançon (25025)

Lot 04 matériel d'éclairage ;	montant 3 541,70 € TTC
Lot 05 matériel d'exposition ;	montant 6 339,97 € TTC

JLH services à Etupes (25461)

Lot 02 Informatique ;	montant 2 993,58 € TTC
-----------------------	------------------------

HM Diffusion à l'Isle d'Abeau (38081)

Lot 08 (partiel) mobilier/matériel

Pour l'atelier de sculpture / peinture ;

montant 2 456,00 € TTC

SARL Boesner à Bordeaux (33000)

Lot 08 (partiel) mobilier / matériel

Pour l'atelier de sculpture / peinture ;

montant 1 180,09 € TTC

Wesco SA à Cernay (79141)

Lot 10 jeux et matériels éducatifs ;

montant 6 595,48 € TTC

. montant total négocié : 44 948,47 € TTC

. montant initial estimé * : 45 750 € TTC

* ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

Pour mémoire, les équipements ci-dessus détaillés sont intégrés à l'opération « Maison Musée de l'Enfant » d'un montant global de 151 000 € TTC subventionnée à hauteur de 92 036 €.

Monsieur REBOURCET :

- donne le résultat de la consultation en procédure adaptée pour la réfection de la toiture du foyer du Giboulon et d'une partie de la toiture du magasin 8 à 8.

	Toiture Foyer du Giboulon	Partie Toiture du 8 à 8
Estimation S.T.	16 500 € TTC	7 000 € TTC
Entreprise LAUNAY	12 955 € TTC *	6 565 € TTC *
Entreprise HARDY	17 903 € TTC	9 945 € TTC
Entreprise CLAIR ET NET	Aucune offre remise	Aucune offre remise
Entreprise DEBARD	Aucune offre remise	Aucune offre remise

* Offres retenues

.../...

XI – Questions diverses

Monsieur LIRIA :

- demande où en est la dépollution du Huit à 8.

Monsieur PINTUCCI (directeur des services techniques) :

- informe qu'aujourd'hui le groupe Intermarché a été approché par la DRIRE. Un seul de l'ensemble des piézomètres présente encore quelques traces légères de pollution, ce qui va permettre d'ôter le dispositif (le caisson) et Intermarché n'aura plus que quelques prélèvements à réaliser afin que la situation se résorbe d'elle-même. Intermarché va, soit neutraliser les cuves en les remplissant de béton, soit les enlever, selon notre choix. Les deux ont des avantages et des inconvénients.

Monsieur LIRIA :

- fait remarquer que cela dure depuis un moment et demande qui finance ces travaux.

Monsieur PINTUCCI :

- répond qu'Intermarché paie.

Monsieur GRILLON :

- préfère que les cuves soient enlevées plutôt que remplies car on ignore les projets qui peuvent éventuellement être proposés ultérieurement sur ce site.

Monsieur le Maire :

- se montre favorable à ce que les cuves soient enlevées, pour une raison simple, il ne faut pas que la ville soit ennuyée en cas de futur projet, car les frais seraient alors à la charge de la ville.

Monsieur CUGNEZ :

- demande quelles mesures ont été prises par cette période de grand froid pour aider les personnes en difficultés financières pour se chauffer.

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'il existe un réseau de solidarité fonctionnant de manière très informelle. Les personnes isolées reçoivent la visite des uns et des autres dans les différents quartiers. Tous ceux qui peuvent être en difficultés par des problèmes de chauffage et qui se sont fait connaître, seront aidés par le CCAS.

Monsieur CUGNEZ :

- estime que la décision de stocker le sel à Vieux-Charmont entraîne des frais supplémentaires, la pelleteuse devant suivre le camion pour charger le sel.
- pense que le hangar à sel de la ville aurait pu être utilisé encore quelques temps.

.../...

Monsieur le Maire :

- précise que l'aire de stockage n'était plus adaptée, ni aux normes.
- rappelle que les ateliers municipaux vont être transférés. Dans l'aménagement de ce bâtiment, la création ou non d'un hangar à sel sera étudiée. Réaliser à tout prix un équipement pour un usage relativement rare dans l'année n'est pas forcément très opportun d'un point de vue économique.

Monsieur PAINCHAUD :

- demande si les frais de déneigement des routes départementales peuvent être répercutés au Département.

Monsieur ETCHIALI (directeur général des services) :

- précise que l'entretien des voiries à l'intérieur d'une commune est à la charge de la commune.

Monsieur GRILLON :

- souhaite soumettre une motion sur le choix du site Médian de l'hôpital Belfort Montbéliard.

« suite aux injonctions de l'ARH (agence régionale hospitalier) émanation du Ministère de la santé, de réduire les frais de santé, les deux centres hospitaliers de Belfort et Montbéliard ont fusionné permettant ainsi la réduction des coûts.

Aujourd'hui, on nous parle de site médian avec un plateau technique ultra moderne...

Demain, c'est à peine voilé, pour l'étape suivante, au nom de la maîtrise des coûts, on nous parlera de suppression du site de Montbéliard.

Plusieurs sites étaient en concurrence : Sévenans, tant vanté par Belfort a été balayé en deux temps trois mouvements à la première analyse (présence d'un site Seveso à proximité) et Belfort a sorti de son chapeau le site de Trévenans qui est devenu d'un coup aussi merveilleux et beau que l'était Sévenans... Et qui est tout aussi non satisfaisant, ne serait-ce que par le bruit du TGV : qui veut aller se faire soigner dans un hôpital coincé entre l'autoroute et la ligne TGV ?

Le meilleur site, étudié par l'agence de développement urbain, c'est notre site de la Bouloie à Grand-Charmont près de Nommay, pas loin de l'autoroute, sur la colline, vue sur le Lomont et forêt au Nord, l'endroit au calme idéal pour un hôpital. Le dernier site Le Mittan très proche du site actuel André Bouilloche.

Trois arguments, selon Monsieur Chevènement, président (en exercice lors du vote du 20.01.05) du conseil d'administration du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard, sont en faveur d'une implantation du site médian à Sévenans :

.../...

- un argument économique puisque le futur terrain de ce site serait fourni par la communauté d'agglomération belfortaine, mais c'est oublier que le centre hospitalier de Belfort-Montbéliard possède déjà plusieurs dizaines d'hectares au niveau du site du Mittan où sont implantés plusieurs services hospitalier desservis par une ligne de transport en commun régulière et prochainement par une sortie d'autoroute (via le boulevard Nord). L'argument économique me semble donc difficilement recevable.
- Celui d'une équidistance entre les deux agglomérations, mais il s'agit d'une curieuse conception de la géographie. Il suffit de regarder une carte routière pour se rendre compte de l'inexactitude d'une telle information surtout si on y ajoute les données fournies par la densité de population. Selon l'encyclopédie Wikipedia l'aire urbaine de Belfort comporte 104 962 habitants, celle de Montbéliard 180 062 habitants... (<http://fr.wikipedia.org>). On pourra également consulter avec profit la carte de densité de population fournie sur le site du conseil régional de Franche-comté (<http://www.cr-franche-comte.fr>) pour se rendre compte que Sévenans n'est pas situé au centre de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.
- Le troisième argument est que le nouvel hôpital de l'aire urbaine devrait se situer près de la future gare de TGV. Il semble de peu de valeur, en effet les patients et leur famille n'arrivent pas en urgence... à l'hôpital en TGV (ce n'est malheureusement pas Disneyland..) quand à la possibilité de recruter des « professeurs » arrivant tous les matins à l'hôpital par ce moyen de transport, cela semble relever plus des contes des mille et une nuits que de la raison. La raison pour laquelle il faudrait absolument implanter un centre hospitalier près d'une université de... technologie reste également obscure.

Nous pensons que :

- Si l'on se tenait à un argument purement économique, il faudrait implanter le futur site médian au niveau du Mittan (ce qui permettrait de garder fonctionnel le site actuel André Boulloche qui sinon deviendra une véritable friche).
- Si l'on se tient à des arguments de géographie, il faudrait l'implanter à équidistance stricte entre les deux agglomérations.
- Si l'on utilise les données de la démographie, un site situé entre Grand-Charmont et Nommay pourrait être retenu.

Il ressort très clairement que, si l'hôpital médian était situé à Sévenans, le site de Montbéliard se verrait vidé de toute sa substance, et serait transformé en un hôpital voué à la médecine chronique et à la psychiatrie. Cela déterminerait un appauvrissement majeur de l'agglomération, sur les plans humain, lien social, fonction économique, pôle d'emploi, structure transport, structure urbaine. L'avenir de l'hôpital est un enjeu considérable, le débat se doit d'être connu de tous. La communauté d'agglomération de Montbéliard est menacée de perdre un de ses éléments structurants majeurs, son centre hospitalier. Or, elle possède ou peut facilement mobiliser des réserves foncières largement suffisantes à proximité du site actuel et valider ce choix par le SCOT en cours de réalisation. Le projet de boulevard nord ouvrant un accès direct du site à l'autoroute, réalisable dans des délais compatibles avec le projet médical permet d'envisager la localisation de ce grand équipement soit sur le site du Mittan, soit entre Nommay et Grand-Charmont.

Compte tenu de ces arguments, le conseil municipal de Grand-Charmont, soucieux :

- de la maîtrise des dépenses publiques
- de la qualité des soins dispensés aux malades,
- de la qualité environnementale que doit revêtir un site destiné à accueillir un hôpital,
- de la facilité d'accès d'un site hospitalier à partir des moyens de communication existant,
- du poids de la démographie dans le choix du site,

estime qu'une étude par un cabinet indépendant doit être menée

propose et souhaite que chaque conseil municipal des communes de la CAPM puisse se prononcer sur ce projet ».

Monsieur le Maire :

- se déclare en accord sur l'essentiel du texte, puisqu'il s'est exprimé dernièrement lors d'une conférence de presse avec Monsieur Pierre MAURY (président de l'agence d'urbanisme) à ce sujet.
- Précise que le débat n'est pas clos, et le fait que le Président du conseil d'administration de l'hôpital soit Monsieur Louis SOUVET, porte à croire que le débat sera relancé au niveau du conseil d'administration.
- Se déclare gêné par le ton de la déclaration de l'opposition. En effet, la majorité n'est pas dans une logique d'opposition à Belfort, il faut que le discours valorise le site du Grand Bouloie et non pas manifester de l'agressivité à l'égard de Monsieur Jean-Pierre Chevènement.
- Propose de travailler d'une manière simple, d'ici le vote du budget fin mars. Il conviendrait de se retrouver et travailler sur un texte qui puisse recevoir l'agrément de l'ensemble du conseil municipal et proposer une motion commune. Le texte de l'opposition est long et n'a pas été transmis préalablement.

Monsieur GRILLON :

- précise qu'il a préparé ce texte à partir de différents documents.
- demande que le point de l'argument démographique penche en faveur de l'agglomération du pays de Montbéliard. Si on consulte les gens du conseil général de Belfort, en 2010 le site sera ouvert à Trévenans.

Monsieur le Maire :

- précise que le projet de motion émanant du conseil doit avoir un minimum de crédibilité. La réalisation du plateau technique sur le secteur du Grand Bouloie, représente certainement l'endroit le plus central. Cet endroit offre plusieurs avantages, le premier est la superficie du terrain, 60 ha, alors que le site de Trévenans n'est que de 21 ha, ce qui limite toute expansion éventuelle. Ce site est exposé plein sud, à proximité des réseaux avec le boulevard urbain qui passera vers cette zone, même si celle-ci ne se fait pas. Pour l'intérêt des malades, qui sont aussi des contribuables, il faudrait reprendre le dossier et examiner sérieusement la candidature du grand Bouloie. Un certain nombre d'élus de Montbéliard sont d'accord dans ce sens.

Monsieur GRILLON :

- informe avoir vu sur le site du conseil général, que des études sont envisagées pour des travaux acoustiques afin de palier le fait de la proximité du TGV. Cela engendrera des coûts importants.

Monsieur le Maire :

- note que la stratégie est simple, des crédits sont votés pour le site de Trévenans pour forcer le destin et dire qu'il n'est plus possible de revenir en arrière.

Madame GUICHON :

- demande, juridiquement parlant, si chaque président est élu pour une année civile, et comment se fait-il que Monsieur CHEVENEMENT ait participé au dernier conseil d'administration.

Monsieur le Maire :

- pense que le mandat ait d'un an à partir de la date de l'élection.

Séance levée à 21 h 45.